

(Traduction)

N° 193

L'Ambassade a l'honneur de se référer aux discussions intervenues récemment entre représentants du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et du Gouvernement du Canada concernant les modalités de coopération entre la National Aeronautics and Space Administration (NASA), au nom du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et l'Agence spatiale canadienne (ASC), au nom du Gouvernement du Canada, pour l'exécution de l'expérience de rotation du torse durant la mission LMS de la navette spatiale dont le lancement est actuellement prévu pour le mois de juin 1996.

L'Ambassade propose que la coopération entre les deux gouvernements concernant l'expérience de rotation du torse s'effectue selon les modalités établies dans le Mémoire d'accord ci-joint, conclu le 10 juin 1996 entre la NASA et l'ASC.

Si ce qui précède agréé au Gouvernement du Canada, l'Ambassade propose que la présente note, ainsi que le Mémoire d'accord ci-joint, et la note du Ministère en réponse constituent entre nos deux gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de la réponse du Ministère et qui le demeurera jusqu'à la